



Syndicat de l'Ouest Lyonnais

25, chemin du Stade - 69670 VAUGNERAY
04 78 48 37 47 - sol@ouestlyonnais.fr

DECISION DU PRESIDENT n°13/2023

Objet : Commune de Lentilly / Plan local d'urbanisme / Révision allégée / Avis du SOL

VU les articles L. 131-4, L. 132-7 et L. 153-16 du code de l'urbanisme ;

VU la délibération n°21/2022 du Comité Syndical du 31 mai 2022 donnant délégation au président pour émettre un avis sur les révisions simplifiées et les modifications des PLU devant être compatibles avec le SCoT de l'Ouest Lyonnais ;

VU le dossier relatif à la révision allégée du PLU de la commune de Lentilly reçu le 28 juin 2023, en amont de la réunion d'examen conjoint programmée le 26 juillet 2023 ;

Le Président du Syndicat de l'Ouest Lyonnais

EMET un avis favorable, sous réserve de :

- Réduire la surface classée en zone A strictement aux emprises nécessaires au projet à court terme,
- Limiter l'impact sur l'environnement, en tenant compte des enjeux de la ZNIEFF « Prairies de Lentilly ».

Fait à Vaugneray, le 17/07/2013

Morgan GRIFFOND
Président

